

Enquête qualitative auprès des banques en Guyane 4^e trimestre 2016

L'IEDOM réalise une **enquête trimestrielle qualitative** auprès des dirigeants des principaux établissements de crédit installés localement. Cette enquête vise à appréhender les évolutions de la distribution des crédits et de la collecte de dépôts auprès de plusieurs segments de clientèle : les entreprises, les professionnels et les ménages. L'enquête du 4^e trimestre 2016 regroupe les réponses de 10 établissements de crédit.

Disposant désormais d'un recul suffisant, l'IEDOM propose cette nouvelle publication, qui synthétise sous forme de graphiques l'évolution **des soldes d'opinion des banques**.

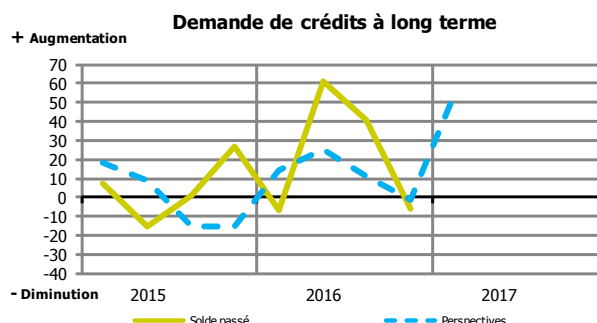
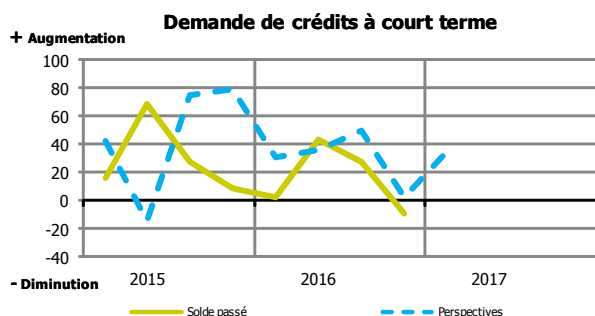
LES ENTREPRISES ET LES PROFESSIONNELS

La majorité des établissements de crédit interrogés constate que la demande de crédit à court et long termes des entreprises et des professionnels est stable pour le dernier trimestre 2016. En revanche, elle devrait s'accélérer au premier trimestre 2017.

Les soldes d'opinions des critères d'attribution de crédits à court et long termes tendent vers un assouplissement. Toutefois, cette évolution est tirée par une minorité d'établissements de crédit, la majorité des répondants indique qu'ils demeurent inchangés. Pour le prochain trimestre, si 85 % des sondés n'anticipent pas d'évolution des critères d'octroi des crédits à court terme, 15 % prévoient un durcissement. Enfin, aucune banque n'envisage de modifier ses critères d'octroi de crédit à long terme pour la prochaine période.

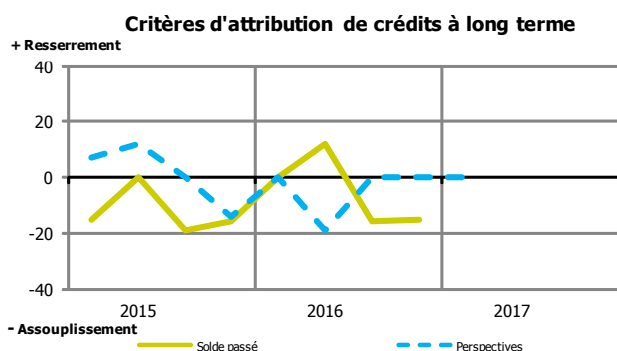
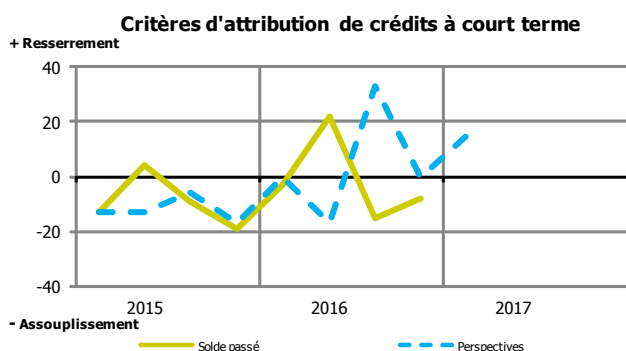
Demande de crédits des entreprises et des professionnels

(soldes des réponses pondérées en %)



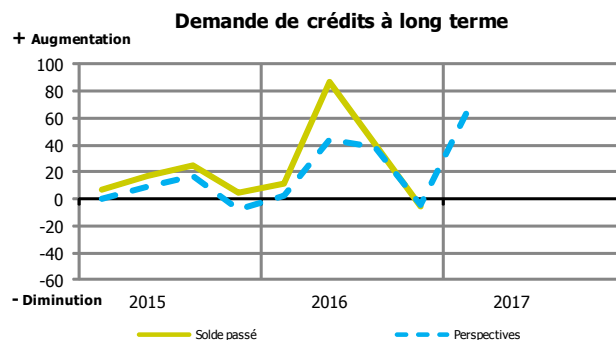
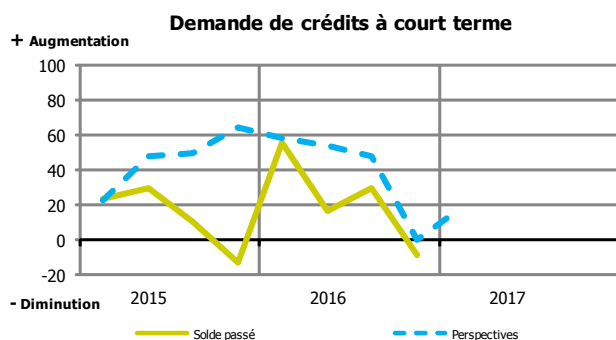
Critères d'attribution de crédits aux entreprises et professionnels

(soldes des réponses pondérées en %)



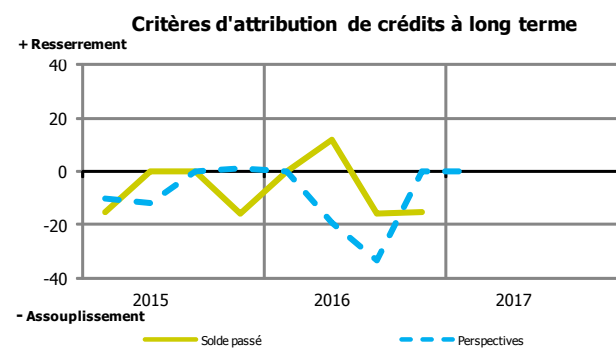
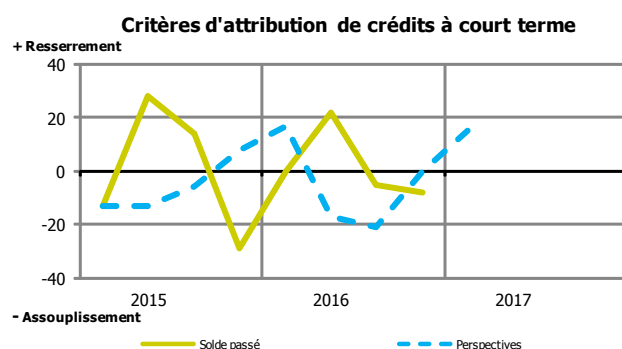
Demande de crédits des entreprises

(soldes des réponses pondérées en %)



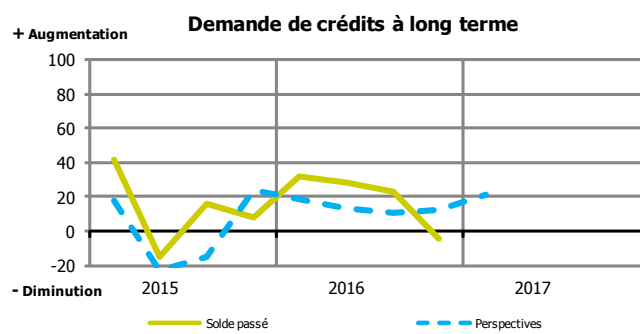
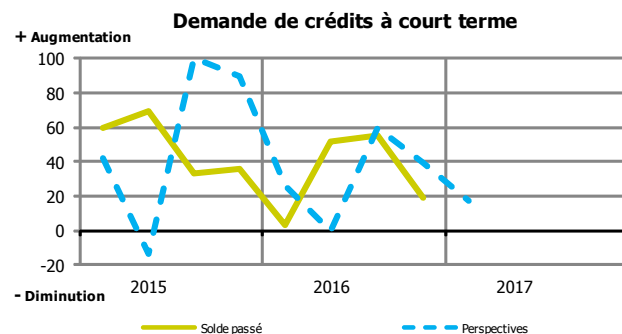
Critères d'attribution des crédits aux entreprises

(soldes des réponses pondérées en %)



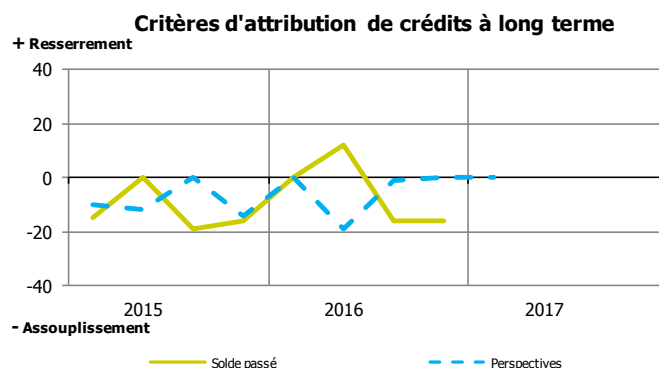
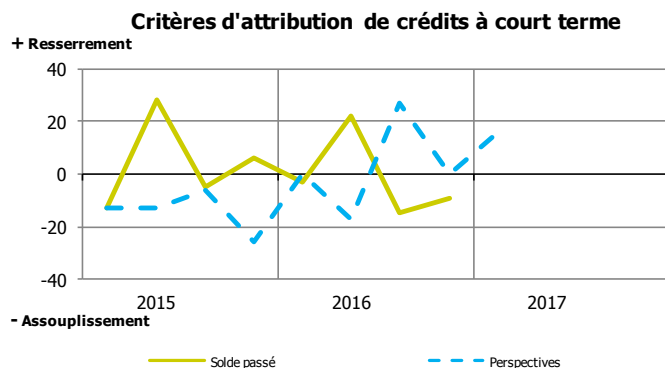
Demande de crédits des professionnels

(soldes des réponses pondérées en %)



Critères d'attribution des crédits aux professionnels

(soldes des réponses pondérées en %)



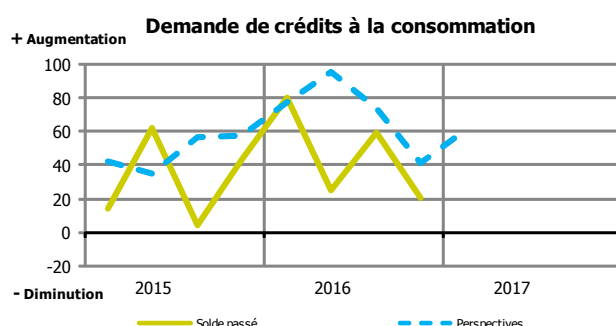
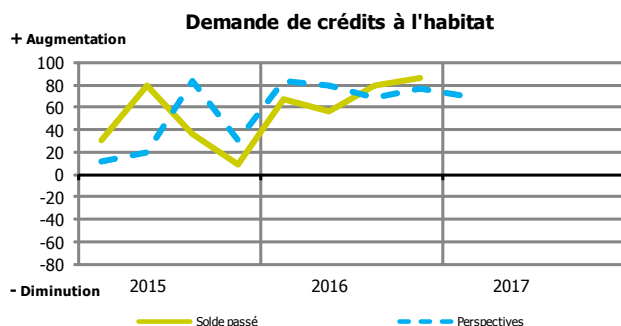
LES MÉNAGES

Fin 2016, selon les résultats de l'enquête, la demande de crédits des ménages demeure en hausse pour les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation, bien que de manière moins dynamique pour ces derniers, avec une baisse du solde d'opinions de -38 points par rapport au trimestre précédent. Pour le prochain trimestre, les anticipations de la demande de crédit des ménages demeurent bien orientées.

L'enquête révèle un assouplissement des critères d'octroi au quatrième trimestre 2016. Au premier trimestre 2017, un nouvel assouplissement des critères d'octroi est attendu pour les crédits à la consommation. Les critères d'octroi des crédits à l'habitat devraient quant à eux rester quasi stables.

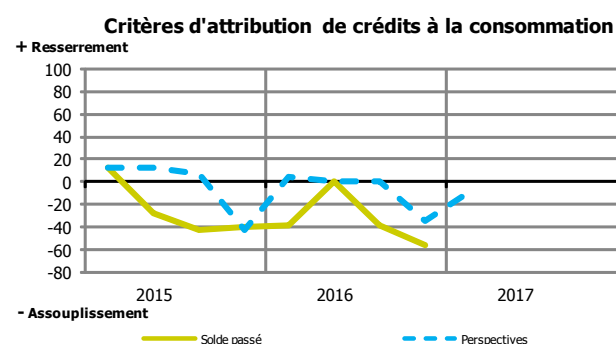
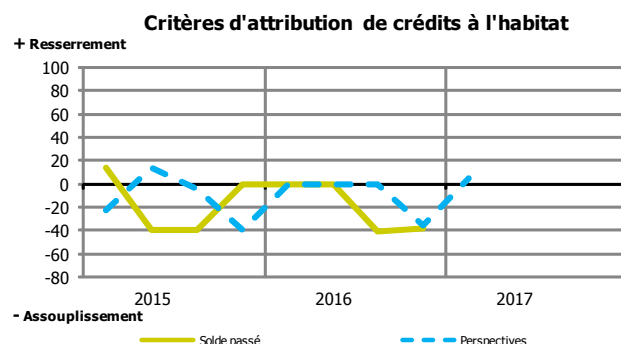
Demande de crédits des ménages

(soldes des réponses pondérées en %)



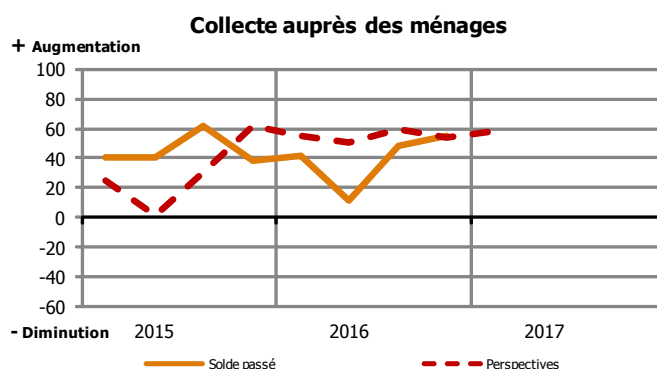
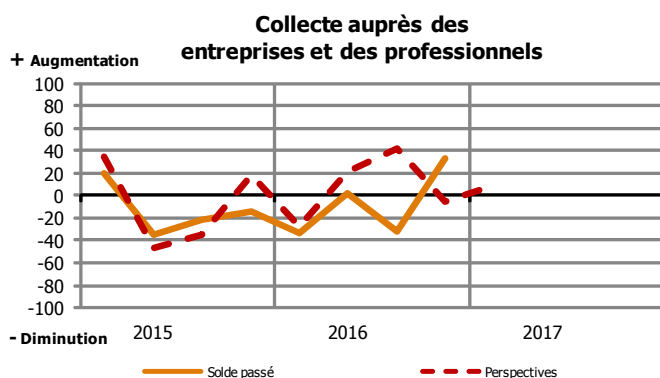
Critères d'attribution de crédits aux ménages

(soldes des réponses pondérées en %)



LA COLLECTE DE DÉPÔTS

La collecte de dépôts des entreprises et des professionnels progresse en fin d'année (+61 points par rapport au troisième trimestre), et devrait rester stable au prochain trimestre. L'épargne des ménages poursuit sa dynamique haussière, une majorité des banques constate et anticipe une progression des dépôts.



MÉTHODOLOGIE :

L'IEDOM recueille **les réponses des établissements de crédit** à un questionnaire qualitatif portant sur les évolutions intervenues au cours des trois mois passés et celles anticipées sur les trois mois à venir. L'enquête couvre la distribution des crédits échéancés et non échéancés aux entreprises et aux ménages. La distinction entre professionnels, pour les entreprises de petite taille, et entreprises, pour les grandes entreprises, est introduite pour plusieurs questions tandis que, pour la clientèle des ménages, les crédits à l'habitat sont distingués des crédits à la consommation. L'enquête distingue les crédits à court terme (durée initiale inférieure ou égale à un an) des crédits à moyen et long terme.

Les réponses individuelles sont synthétisées sous la forme de soldes d'opinion, construits par différence entre le pourcentage des réponses indiquant une évolution dans un sens positif et celui des réponses indiquant une évolution en sens opposé (on parle également de pourcentage net).

Les participants ont le choix entre cinq modalités de réponse pour chaque question : « sensiblement durcis », « quelque peu durcis », « pratiquement inchangés », « assouplis quelque peu » et « sensiblement assouplis » pour les critères et conditions d'octroi ; « diminué sensiblement », « diminué quelque peu », « à peu près inchangée », « augmenté quelque peu » et « augmenté sensiblement » pour l'évolution de la demande.

Le solde des réponses des établissements de crédit, ou solde d'opinion, est calculé à partir de leurs réponses, pondérées par l'importance relative des crédits (aux entreprises et aux ménages) qu'elles distribuent sur chacun des marchés étudiés et celle de la collecte des dépôts. Les pondérations sont mises à jour trimestriellement à partir des encours de crédit observés au trimestre précédant l'enquête.

Les soldes d'opinion des banques sont **des indicateurs qualitatifs** de l'évolution du marché du crédit. Ils ne constituent donc pas une mesure de la croissance des crédits effectivement distribués. Ils sont censés retracer des changements de comportement au cours de la période sous revue. En particulier, en matière de critères d'octroi, les soldes d'opinion présentés dans l'enquête sur la distribution du crédit ne traduisent pas une information en niveau (attitude restrictive ou prodigue des banques) mais en évolution (variation dans le temps de l'attitude).

DÉFINITIONS :

Crédits :

Les crédits couverts par l'enquête sont les crédits consentis par les établissements de crédit implantés dans chaque géographie concernée, notamment les crédits consentis ou les lignes de crédit ouvertes aux entreprises, les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation et autres crédits aux ménages. La définition des crédits est celle figurant dans le règlement (CE) n° 2423/2001 de la Banque centrale européenne du 19 décembre 2008 concernant le bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires (BCE/2008/32). Toutefois, les prêts interbancaires ne sont pas pris en compte. Aux termes de cette définition, les financements par crédit-bail (financier mais pas d'exploitation) consentis par une Institution financière monétaire (IFM) sont considérés comme des prêts. Pour les besoins de l'enquête, l'affacturage, lorsqu'il est effectué par une IFM, est également considéré comme un prêt. Les financements par crédit-bail et l'affacturage proposés par des institutions autres que des IFM ne sont pas pris en compte.

La notion de durée utilisée dans l'enquête est celle de la durée initiale. Seuls deux types de durée sont distingués : le court terme et le long terme. Les crédits à court terme ont une durée initiale égale ou inférieure à un an et les crédits à long terme une durée initiale supérieure à un an.

Critères d'octroi des crédits :

Les critères d'octroi des crédits sont les directives ou critères internes reflétant la politique de crédit d'une banque. Ce sont les critères écrits et non écrits et autres pratiques liées à cette politique qui distinguent les crédits que les banques sont prêtes à consentir et ceux qu'elles ne souhaitent pas octroyer, les priorités géographiques, les garanties jugées recevables et celles jugées irrecevables, etc. Dans le cadre de l'enquête, outre les changements apportés aux politiques de crédit écrites, sont prises en compte les modifications de leurs modalités de mise en œuvre.

Dépôts ou Actifs financiers :

En plus des dépôts à vue, les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles sans risque de perte en capital. Ils comprennent les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A et bleus, livrets ordinaires, livrets jeunes, livrets d'épargne populaire, Codevi et comptes d'épargne logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires). L'épargne à long terme est constituée par les portefeuilles-titres, les OPCVM non monétaires, les plans d'épargne logement, les plans d'épargne populaire et les autres actifs (assurance-vie essentiellement).